

<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS</p> <p>◆</p> <p>Siège :</p> <p>3 Impasse de Charlemagne</p> <p>66700 ARGELES-SUR-MER</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p>N° DL2023-0198</p> <hr/> <p>Séance du Conseil :</p> <p>17 JUILLET 2023</p>
<p>AVIS À DONNER AU TITRE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DE LA SOCIÉTÉ PATRICK TUBERT POUR SON CENTRE DE TRI SITUÉ À ELNE</p>	

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 17 juillet à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illibérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 11 juillet 2023, à la Salle du Préau, située Place de la Mairie à Saint-André 66690, sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Jean-Michel SOLE, Guy VINOT, Christian GRAU, Marie ARIZA, Guy LLOBET, Roland CASTANIER, Sylvaine CANDILLE, , Annie PEZIN, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Patricia HECQUET, Vincent NETTI, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Nathalie REGOND PLANAS, Didier CHOPLIN, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Aimé ALBERTY donne procuration à Antoine PARRA, Guy ESCLOPE donne procuration à Maria CABRERA, Patrice AYBAR donne procuration à Yvette PERIOT, Anne MAURAN donne procuration à Jean-Michel SOLE, Marie-Clémentine HERRE donne procuration à Guy VINOT, Annie LAMARQUE donne procuration à Guy LLOBET, Nicolas GARCIA donne procuration à Annie PEZIN, Anne-Lise MIRAILLES donne procuration à Sylvaine CANDILLE, Fabrice WATTIER donne procuration à Roland CASTANIER, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ donne procuration à Raymond PLA, Grégory MARTY donne procuration à Patricia HECQUET, José BELTRA donne procuration à Vincent NETTI, Gilbert CRITELLI donne procuration à Marie-Thérèse IMBARD, Jacques GODAY donne procuration à Nathalie REGOND PLANAS.

Était absent :

Marcel DESCOSY.

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 34

Nombre de suffrages exprimés : 49

Nombre de procurations : 15

Secrétaire de Séance :

Samuel MOLI

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20230717-DL2023-0198-DE
Date de télétransmission : 24/07/2023
Date de réception préfecture : 24/07/2023

La société Patrick TUBERT exerce depuis 2013 une activité de regroupement et de tri de déchets non dangereux en vue d'améliorer leur valorisation au sein de son centre de tri sur la commune d'Elne.

L'activité de tri est actuellement exercée de manière manuelle sur ce site privé.

L'autorisation demandée porte sur un projet de mécanisation des opérations de préparation à la valorisation de déchets non dangereux.

Ainsi, une ligne de broyage / tri et une ligne de fabrication de Combustible Solide de Recyclage (CSR) seraient installées dans le bâtiment actuel du centre de tri et au sein d'une extension attenante.

Après analyse des dossiers techniques, le projet de mécanisation présente différentes évolutions :

- Amélioration de la sécurité grâce à la mécanisation,
- Extension du site pour permettre un meilleur tri des matières et la valorisation de nouvelles matières (bio déchets, déchets d'ameublement, déchets industriels banals),
- Prise en compte d'éléments environnementaux (bruits, poussières, trafic routier, gestion des eaux, incidences paysagères...).

Au vu de ce qui précède, il est proposé au Conseil communautaire d'émettre un avis sur la demande d'autorisation environnementale de la société Patrick TUBERT pour l'exploitation des activités de mécanisation des opérations de préparation à la valorisation des déchets non dangereux exercées au sein du centre de tri

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Emet un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale de la société Patrick TUBERT pour l'exploitation des activités de mécanisation des opérations de préparation à la valorisation des déchets non dangereux exercées au sein du centre de tri, situé sur la commune d'Elne,

Dit qu'ampliation de cet acte sera transmis à M. le Préfet des Pyrénées-Orientales.

Résultat du vote :

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 19/07/2023

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes

Antoine PARRA



La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.